

Le registre de santé et de sécurité

Septembre 2022

Vous souhaitez faire une observation ou une suggestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

2 registres santé et sécurité au travail sont à **votre disposition à l'accueil** :

- un à disposition des personnels
- un à disposition des usagers

A quoi sert-il ?

Chaque agent ou usager a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Ces registres permettent de :

- ✓ contribuer à garantir de bonnes conditions de sécurité aux agents et aux étudiants et à préserver leur santé.
- ✓ favoriser l'expression des agents et des étudiants sur les problématiques de prévention
- ✓ améliorer les conditions de travail des agents et des étudiants
- ✓ partager les problématiques liées à l'organisation du travail et pouvant entraîner des risques psycho-sociaux

Besoin d'aide : une aide peut être apportée par l'assistant de prévention dans la rédaction du signalement et/ou par les représentants du personnels du CHSCT.

Contacts

Conseiller de prévention

Fabrice Loussert

f.loussert@ens-louis-lumiere.fr

Membres du CHSCT

Alan Blum, enseignant

a.blum@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Dürr, enseignante

v.durr@ens-louis-lumiere.fr

Roselmy K'bidi, agent d'accueil

r.kbidi@ens-louis-lumiere.fr

Léandre Bizouarn, étudiant master cinéma

l.bizouarn@ens-louis-lumiere.fr

Morgane Kieffer, étudiante master photographie

m.kieffer@ens-louis-lumiere.fr

Samuel-Achkar Wade, étudiant master son

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

Le registre de santé et de sécurité

Septembre 2022

sa.wade@ens-louis-lumiere.fr

Que peut-on signaler sur le RSST ?

- Un aspect immobilier : difficultés liées à l'accès à l'Ecole.
- Etat général du bâtiment (sols, toitures, fissures, fermetures...)
- La propreté et l'hygiène : état de sanitaires, état de propreté des locaux
- La sécurité (électrique ...)
Vétusté des prises de courant, détérioration des interrupteurs...
- Les conditions de travail : éclairage, bruit, ambiance thermique.
- Une procédure, une organisation du travail entraînant une pression sur un service ou un agent et pouvant générer une problématique de risques psycho-sociaux.
Par exemple, le plus souvent une intervention de plusieurs services est nécessaire pour établir un acte de gestion. La procédure existante peut prévoir des délais trop contraints pour les services entraînant une pression de travail. L'objectif est de porter une réflexion sur l'organisation du travail.

Le RSST n'est pas un registre destiné à recueillir les conflits ou les tensions entre collègues de travail ou bien entre un responsable hiérarchique et un agent.

En cas de tensions relationnelles, les acteurs de la prévention sont à votre disposition.

Des réunions de médiation peuvent être organisées.

Qui peut le consulter ?

L'assistant de prévention
Les membres du CHSCT
La direction

Quelle suite aux signalements fait dans le registre santé et sécurité ?

L'assistant de prévention prévient le directeur si une mention a été apportée dans le registre.

La direction doit apporter une réponse par écrit inscrite dans le registre. La réponse apportée est envoyée par mail à l'agent ou l'utilisateur, auteur du signalement.

Lors de chaque séance du CHSCT, les signalements inscrits dans le registre sont portés à la connaissance des membres du CHSCT ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

Le registre de santé et de sécurité

Septembre 2022

Références réglementaires

Article 3-2 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique.

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par l'assistant de prévention. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. »

« Dans les services qui accueillent du public, un registre de santé et de sécurité doit également être mis à la disposition des usagers. Ces derniers doivent être clairement informés de l'existence d'un tel registre. Le registre destiné au public peut être différent de celui destiné au recueil des observations des agents ».

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE